

JADECT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 237.000 €
Siège social à COUBLEVIE (38500)
82 Chemin des Châtaigniers

982.869.083 RCS GRENOBLE

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 ET RESOLUTION ADOPTEE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2025**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale constate que cet exercice se solde par un bénéfice d'un montant de SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-CINQ EUROS ET TRENTE-SEPT CENTIMES (75.265,37€).

Sur proposition de la gérance, l'Assemblée Générale décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- 5 % au compte « Réserve Légale », soit la somme de3.764,00 €

- le solde, soit la somme de..... 71.501,37 €
au compte "autres réserves"

TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE..... 75.265,37 €

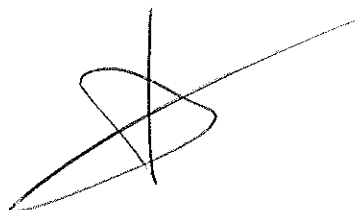
En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Le Gérant

Monsieur Damien JAUSSENT



JADECT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 237.000 €
Siège social à COUBLEVIE (38500)
82 Chemin des Châtaigniers

982.869.083 RCS GRENOBLE

COMPTE AU 31 DECEMBRE 2024

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES**

Pour copie certifiée conforme
Le Gérant
Monsieur Damien JAUSSENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'X' or 'J' shape, written over the printed name 'Monsieur Damien JAUSSENT'.

Désignation de l'entreprise		SARL JADECT		82 Chemin DES CHATAIGNIERS		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise				38500 COUBLEVIE				
SIRET		9 8 2 8 6 9 0 8 3 0 0 0 1 3		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
				Durée de l'exercice précédent *				
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122024				
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028		030				
	Immobilisations financières* (1)	040	238 000	042		238 000		
	Total I (5)	044	238 000	048		238 000		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	6 240	070		6 240	
			072	92 301	074		92 301	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	3 489	086		3 489		
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	102 030	098		102 030		
	Total général (I + II)	110	340 030	112		340 030		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		237 000				
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132						
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		75 265				
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		312 265					
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 240				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 2 080)	172		2 080				
	Comptes courants d'associés	173		22 445				
	Autres dettes	175						
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		27 765					
Total général (I + II + III)	180		340 030					
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		238 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	90 166	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL JADECT		Exercice N clos le 31/12/2024		Exercice N-1 clos le		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons	215	214				
			intracommunautaires	217	218	57 200			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
Autres produits			230						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	57 200				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	8 140			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243				
	Rémunérations du personnel *			250	55 999				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252					
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al 3 du CGI)			255				
	Dotations aux provisions			256					
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	64 139				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(6 939)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	82 907					
	Produits exceptionnels	(IV)	290						
	Charges financières	(V)	294	651					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	52		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	75 265				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	75 265	314			
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248		4 052		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Détachements	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de reconstruction de la défense (44. terdecies)	127				
				Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)	181				
	dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
				Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352				
				Déficit col. 2		354	683		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370				
				Déficit col. 2		372	683		

Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice

Cet exercice est le premier exercice comptable de la société JADECT. Il a une durée de 13 mois à partir du 20/12/2023.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2024.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimitée tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Règles et Méthodes Comptables

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Frais d'établissement : 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Constructions sur sol d'autrui : 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil de rentabilité. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentées en autres fonds propres.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Règles et Méthodes Comptables

Pour les contrats à long terme, la méthode de reconnaissance du Chiffre d'Affaires à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La méthode de l'avancement n'est appliquée que lorsque les critères suivants sont respectés :

- Prestation acceptée par le cocontractant,
- Réalisation de la prestation certaine,
- Possibilité d'évaluer le bénéfice global de l'opération, avec une sécurité suffisante, au moyen de documents comptables prévisionnels

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances, ...

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

TOTAL			238 000			238 000
-------	--	--	---------	--	--	---------

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 240	6 240	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	537	537	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 598	1 598	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	90 166	90 166	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		98 541	98 541	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 240	3 240		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 080	2 080		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	22 445	22 445		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		27 765	27 765		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		3 239			

Capital social

		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	2 370,0000	237 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		100,00	2 370,0000	237 000,00

Produits à recevoir

31/12/2024

Total des Produits à recevoir		3 444
Autres créances		3 444
Charges sociales - charges à p	537	
Int CC - CC JADECT IMMO	2 907	

Charges à payer

31/12/2024

Total des Charges à payer		3 891
Emprunts et dettes financières divers <i>Int CC - CC A2B ELECTRICITE</i>	651	651
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>Fournisseurs - fact. non parve</i>	3 240	3 240

Filiales et participations

	31/12/2024	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
A2B		142 714	100,00	(23 912)
JADECT IMMO			100,00	
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

--